

# RÈGLEMENT 5<sup>ème</sup> Edition du Trail Nocturne

## Samedi 9 novembre 2024 à Villerest

Par l'acceptation de ce règlement, le participant à la 5<sup>ème</sup> Edition du Trail Nocturne à Villerest :

- reconnaît avoir pris connaissance du règlement général de l'événement et en accepte l'intégralité des articles suivants.
- réalise l'engagement qu'il prend en participant à cet événement et considère son degré d'exigence physique.
- reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance maximum d'environ 8, 14, 26 ou 42 km en fonction du parcours choisi.
- s'engage à participer dans un esprit de convivialité et de respect, tout en faisant son maximum pour coopérer avec l'organisation de l'événement.
- s'engage à respecter les mesures générales d'organisation applicables dans le respect des directives existantes sur la distanciation physique et les comportements adaptés en matière sanitaire qui seront en vigueur le 11 novembre prochain.

### Article 1 : Organisateurs

L'Agence Week&sport et l'US Villerest co-organisent la 5<sup>ème</sup> Edition du Trail Nocturne du Lac de Villerest, une course nature de nuit au départ de la Plage du Lac et arrivée à la Salle de La Papeterie.

Il regroupe plusieurs épreuves :

> *Courses Adultes* :

- La Run Night : 8Km, 160m d+
- L'Echappée Nocturne : 14Km, 350m d+
- Le Grand-Duc : 26 km, 600m d+
- Le Tour du Lac : 42 Km, 1 250m d+

> *Courses Enfants* :

- La Run Night Kids : 1km
- La Run Night Younger : 2km

### Article 2 : Âge requis :

Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non, femmes ou hommes, étant âgés au minimum au cours de l'année de :

> *Courses Adultes* :

- La Run Night (8 Km) : 16 ans - à partir de la catégorie Cadet (année de naissance maximum : 2008) avec autorisation parentale à fournir pour les mineurs ainsi qu'un questionnaire santé obligatoire à renseigner.
- L'Echappée Nocturne (14Km) : 18 ans - à partir de la catégorie Junior (année de naissance maximum : 2006)

- **Le Grand-Duc** : (26km) : 20 ans – à partir de la catégorie Espoir (année de naissance maximum : 2004) - 1 pt ITRA et index UTMB 20K
- Le Tour du Lac (42 Km) : 20 ans - à partir de la catégorie Espoir (année de naissance maximum : 2004) - 2 pt ITRA et index UTMB 50K

> *Courses Enfants* :

- La Run Night Kids : 1km (Ecole d'athlé et poussins / 7 à 11 ans / année de naissance 2013 à 2017)
- La Run Night Younger : 2km (Benjamins et Minimes / 12 à 15 ans / année de naissance 2009 à 2012)

Article 3 : Participants / modalités d'engagement / effectifs

Basé sur la convivialité et le plaisir de l'effort sportif, elle sera accessible à tous et ouvert à toutes personnes physiques, petites ou grandes, licenciées ou non.

Modalités d'engagement :

- Présentation d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**NOUVEAU : Parcours Prévention Santé (PPS),**

Par cette attestation, la Fédération Française d'Athlétisme atteste que le participant a effectué le Parcours Prévention Santé conformément à sa réglementation.

Il est rappelé que le Parcours de Prévention Santé doit avoir été effectué par la personne qui demande son inscription dans les 3 mois qui précèdent la date de la manifestation sportive concernée.

L'attestation fournie lors de l'inscription doit ainsi indiquer une date de validité supérieure au 9 novembre 2024.

*Ces modalités sont valables sur les 4 courses adultes chronométrées.*

Pour les mineurs, afin de participer aux épreuves adultes ou aux courses enfants, le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseigneront conjointement un questionnaire relatif à son état de santé ainsi qu'une autorisation parentale à télécharger sur le site du trail de la Planète, dans l'onglet « course / Autorisation parentale »

Les courses enfants seront limitées à 50 participants par parcours.

Les courses adultes seront limitées à 299 participants sur le 8 et le 14 km, 100 participants sur le 26 km et 100 participants sur le 42 Km. (*un nombre minimum d'inscrits sera souhaité pour le lancement de ce nouveau parcours*)

#### Article 4 : Inscription en ligne / Tarifs

-par internet sur [chronopuces.fr/rubrique](http://chronopuces.fr/rubrique) Trail jusqu'au 7 novembre 2024 *minuit*

Tarifs	Du 1 <sup>er</sup> août au 29 sept	Du 30 sept au 3 nov	Du 4 au 7 nov
La Run Night, + 16 ans – 8 km <i>en individuel</i>	10 €	11 €	12 €
L'Échappée Nocturne, + 16 ans – 14 km <i>en individuel</i>	14 €	16 €	18 €
L'Échappée Nocturne, + 16 ans – 14 km <i>en duo</i>	26 €	30 €	34 €
Le Grand-Duc, + 20 ans – 26 km <i>en individuel</i>	20 €	22 €	24 €
Le Grand-Duc, + 20 ans – 26 km <i>en duo</i>	38 €	42 €	46 €
Le Tour du Lac, + 20 ans – 42 km <i>en individuel</i>	36 €	40 €	44 €
Le Tour du Lac, + 20 ans – 42 km <i>en duo</i>	68 €	76 €	84 €

-sur place en fonction des disponibilités, les inscriptions seront possibles et majorées de 4 €.

► Les pré-inscriptions pour les courses enfants se feront sur le site [billetweb](http://billetweb) et se régleront sur place au tarif de 2 €. Les courses n'étant pas chronométrées, il ne sera pas exigé la présentation d'une photocopie de la licence sportive ou d'un certificat médical.

► Les Inscriptions aux 2 randonnées (8 et 14 km) se feront sur le site [weekandsport.com](http://weekandsport.com) à partir de septembre.

#### Article 5 : Retraits des dossards.

Les dossards sont à retirer uniquement sur place le samedi 9 novembre et au plus tard 30 minutes avant le départ de chaque course choisie lors de l'inscription.

Afin de retirer les dossards, vous devrez obligatoirement présenter :

- votre pièce d'identité (ou une copie),
- votre certificat médical ou licence (si non fournit lors de l'inscription en ligne)

Les échanges et reventes de dossard sont interdits.

#### Article 6 : Programme

14h : Ouverture du Village Trail / retrait des dossards possibles / animations diverses

15h30 : Départ Trail 42 km - 1 250 md+

16h30 : Départ Course Eveil 1 km pour les 7-11 ans

17h : Départ Course Poussine/Benjamine 2 km pour les 11-15 ans

18h : Départ Trail 26 km 600 m d+

18h30 : Départ Trail 14 km 350 m d+ / Rando 14 km

19h : Départ Trail 8 km 160 m d+ / Rando 8 km

20h30 : Podium et Repas musical

### Article 7 : Départ / Arrivée

*Le départ des 4 courses se fera de la plage du Lac de Villerest.*

*L'arrivée se tiendra devant la Salle de La Papeterie.*

Les participants inscrits en duo doivent rester ensemble tout au long du parcours et franchir ensemble la ligne d'arrivée sous peine de disqualification.

### Article 8 : Chronométrage

Le Chronométrage est assuré par la société Chronopuces.

Chaque coureur sera muni d'une puce électronique qui sera à retirer en même temps que les dossards. (à fixer au lacet d'une chaussure). La perte d'une puce sera facturée 15 euros au coureur.

Les coureurs ne portant pas de puce électronique ne seront pas admis sur le parcours.

### Article 9 : Récompense / Classement et publication des résultats

Les 3 premiers hommes, les 3 premières femmes et les 3 premiers duos (H, F et mixte) au scratch de chaque épreuve seront récompensés lors de la cérémonie du podium.

Le classement de la course sera disponible sur le site : [www.chronopuces.fr](http://www.chronopuces.fr)

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ce site en cas de motif légitime.

### Article 10 : Règles et équipements obligatoires

-Respecter le code de la route et les consignes des signaleurs.

-Respecter les engagements de la charte Eco-manifestation

-Porter assistance à toute personne en danger ou prévenir les secours.

-Port du dossard obligatoire sur le devant de façon lisible et non plié. (*Prévoir 2 épingles à nourrice pour fixer votre dossard sur la poitrine ! Les porte-dossard sont acceptés !*)

-Interdiction aux bâtons.

-En cas d'une météo incertaine, un coupe-vent ou une veste imperméable sera exigé.

-Les courses adultes se déroulant de nuit, la lampe frontale (en état de marche) est obligatoire.

### Matériel obligatoire pour le 26 km et le 42 km :

- Téléphone portable en état de marche.
- Réserve d'eau de 500 ml sur le 26 km et d'un litre minimum sur le 42 km.
- Sifflet
- Barres énergétiques
- Couverture de survie

*En cas d'une météo incertaine, un coupe-vent ou une veste imperméable sera exigé.*

## Article 11 Balisage :

Le balisage sera réalisé avec des balises réfléchissantes (rouge ci-dessous) qui seront disposées à hauteur de visage.

Les séparations des parcours seront signalées majoritairement par des bénévoles, exceptionnellement par des flèches de signalisation comme ci-dessous.

-Chaque rond de couleur réfléchissant correspondra à un parcours :

Vert pour le 8 km

Bleu pour le 14 km

Rouge pour le 26 km

Noir pour le 42 km



*Sur le 42km, il y aura davantage de flèches de signalisation que de bénévoles présents sur les 2 tiers du parcours au vu de la longueur.*

*-Si vous courez plus d'1 minute sans voir le moindre signe de balisage, il est prudent de considérer que vous n'êtes plus sur le parcours. La seule et unique bonne résolution est de revenir au dernier balisage.*

*-Merci de respecter le balisage et de ne pas le toucher !*

*-L'intégralité du balisage sera retirée après le passage de l'ensemble des coureurs.*

## Article 12 : Barrières horaires

ATTENTION deux barrières horaires avec points de contrôle sont fixées sur le Tour du Lac (42Km) :

- Au 18<sup>ème</sup> KM, à 18h30 soit après 3h de course.
- Au 31<sup>ème</sup> KM, à 20h30 soit après 5h de course.

*Pour obtenir un point ITRA et un indice de performance UTMB nécessaire aux inscriptions des Courses de «Ultra-Trail du Mont-Blanc® », vous ne devez pas être en dehors du temps barrière maximum ci-dessus.*

Le coureur arrivant hors délais doit remettre son dossard à l'organisation. S'il poursuit le parcours, il le fait sous sa seule responsabilité.

Rappelons que la barrière horaire est simplement fixée pour la bonne sécurité de tous, tant au niveau de la capacité physique de chaque participant de participer à une course de type trail, mais aussi d'un point de vue organisationnel (équipe médicale, bénévoles et signaleurs) !

### Article 13 : Ravitaillement.

Attention, nos courses sont à réaliser en semi-autonomie ! Chacun doit avoir un équipement adapté à ce type d'épreuve. Les ravitaillements ne constituent qu'un soutien d'hydratation et alimentaire en cas de défaillance. Chaque participant devra disposer pour le liquide d'un contenant individuel à garder sur soi tout le long de la course (de type poche à eau, gourde, flasque, bouteilles, timbale). Il n'y aura pas de gobelet aux postes de ravitaillement ni à l'arrivée.

- **La Run Night** (8 km) : 1 ravitaillement liquide au Km 3,5
- **L'Échappée Nocturne** (14 km) : 2 ravitaillements au Km 4,6 (liquide) / Km 9,2 (liquide)
- **Le Grand-Duc** (26km) : 3 ravitaillements au Km 5,4 (liquide) / Km 15,8 (liquide + solide) / Km 22,2 (liquide)
- Le Tour du Lac (42km) : 4 ravitaillements au 7,5 Km (liquide) / Km 17,5 (liquide + solide) / Km 31,5 (liquide + solide) / Km 37,5 (liquide)

Soyez responsable jusqu'à la fin de la course, ne jetez pas vos déchets dans la nature, notre planète n'est pas une poubelle !

Toute personne disposant d'un dossard, ne respectant pas notre charte Eco-manifestation pourra être disqualifiée.

### Article 14 : Restauration / After Run

Dès 19h30, un apéro musical sera proposé dans le Village arrivée à la Salle La Papeterie.

A partir de 20h30, un menu Pasta Box sera servi sur réservation. Pour le 42 km, il sera inclus dans le tarif d'inscription. Pour les autres distances, une option sera proposée sur Chronopuces, pour réserver votre menu. Pour les accompagnateurs, un lien d'inscription sur hello asso (QR code) sera disponible pour profiter du traditionnel saucisson vigneron.

### Article 15 : Respect de l'environnement (Natura 2000) / droit de passage

Chaque participant se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel. L'itinéraire de la manifestation incluant un ou des passages sur un Site protégé Natura 2000 ainsi que sur des propriétés privées, en aucun cas les concurrents n'ont l'autorisation d'emprunter le même parcours et de passer par ces propriétés privées, en dehors de la manifestation. En cas de manquement à ce point, l'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable d'aucune manière. Il est formellement interdit de jeter le moindre déchet sur les parcours.

En cas de non-respect aux consignes ci-dessus, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier un participant.

### Article 16 : Couverture photos et audiovisuelles.

Les participants acceptent que les photographies prises le jour de l'événement puissent être publiées et utilisées pour la promotion et la communication de celui-ci.

### Article 17 : Consignes / Vestiaires / douches.

Vous aurez la possibilité de laisser votre sac et/ou vos objets de valeurs (clés, portable et portefeuille), dans un Espace Consigne sécurisé.

Des vestiaires et douches seront à votre disposition à l'issue de cette course au Complexe sportif.

### Article 18 : Engagement solidaire

A chaque repas réservé, 1 € sera reversé à une association solidaire locale œuvrant sur le roannais.

### Article 19 : Secours / Sécurité

Un service d'assistance médicale est assuré par une association agréée de Secourisme.

Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios ou de téléphones portables. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

*L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale accordée pour cette épreuve. Les carrefours empruntés seront sécurisés par des membres de l'organisation agréés par l'autorité préfectorale.*

### Article 20 : Assurance/ Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité relative en cas de vol, perte, accident susceptible de se produire dans le cadre de cet événement.

Les participants sont tenus d'avoir une police d'assurance Responsabilité Civile garantissant leur responsabilité tant vis-à-vis des tiers, que vis-à-vis des installations fournies par l'organisation pour tout dommage où leur responsabilité se trouverait recherchée ou engagée. Conformément au règlement général, tout participant déclare renoncer à tout recours de lui-même ou de ses assureurs, contre l'organisateur, les prestataires et les partenaires de l'organisateur et leurs assureurs pour tout dommage direct ou indirect que ces derniers pourraient occasionner à lui ou à ses biens, ainsi qu'à ses préposés.

### Article 21 : Annulation/ modification/ report

L'organisation se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de reporter l'événement en cas de force majeure. (conditions sanitaires, conditions météorologiques, décision des autorités administratives) *Nous vous informons que si cette Edition devait être annulée pour raison sanitaire, ou toute autre raison indépendante de notre volonté, vos frais d'inscription vous seraient remboursés, minorés de 2 € pour les frais de gestion.*

## Les 5 engagements de la Charte «éco-sportif »

### Article 1 : Respect du milieu naturel

Je respecte le milieu naturel et les villages traversés en prenant conscience que ce sont des espaces partagés et protégés pour certains d'entre eux.

Je ne jette aucun déchet dans le milieu naturel

EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES ET DES ZONES DE COURSE, LE COMITÉ D'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER UN PARTICIPANT

### Article 2 : Cohésion sociale et solidarité

J'échange et je respecte les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant l'épreuve.

Je participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable. J'agis de manière éco-responsable.

### Article 3 : Gestion des déchets

Je réduis mes déchets en privilégiant les produits les moins emballés pour mes repas, pique-nique et autre nutrition de compétition.

Je trie mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation, sur les ravitaillements et sur les zones de départ et d'arrivée. Je facilite ainsi le travail des bénévoles. Selon le cas, je remporte certains de mes déchets afin de leur réserver un tri adéquat en autre lieu.

### Article 4 : Lutte contre les changements climatiques

Je privilégie pour me rendre sur l'événement le covoiturage, les transports en commun et les voies ferroviaires. Sur le site de l'épreuve j'utilise mon vélo et/ou les navettes mise en place par l'organisation.

### Article 5 : Comportement sportif

J'adopte un comportement fair-play, responsable et durable :

Je n'absorbe aucune substance interdite susceptible de modifier artificiellement mes capacités physiques ou mentales durant l'épreuve.